

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone: 03.21.13.02.31

T'el'ecopie: 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le: 21 avril 2015

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

### m ' 1 91 '1901"

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MARS 2015

ETAIENT PRÉSENTS: MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Cathy CZAJKOWSKI, Freddy MIETTE, Jean PERRAULT (18h05), Emmanuelle DHONDT, Séverine DELVALLEZ-LECLERCQ (18h10), Marie-Hélène **GUEYDON** (18H30),EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY (18h05), Daniel WAWRZYNIAK (18h05), Conseillers ÉTAIT ABSENT EXCUSE: MM.Hervé JANISZEWSKI (procuration à Madame Annie 

Monsieur Le Maire remercie le CABINET URBICOM pour sa présentation à l'ensemble du Conseil Municipal du Plan Local d'Urbanisme.

#### 1) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME:

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser.
- Madame Annie DELANNOY: surtout une observation.

Noyelles est quand même une ville très très dense et l'on parle de bâtir, de bâtir, alors que déjà on est parmi les villes les moins fournies en espaces verts.

Je parle du bassin minier, parce que je suis sûre que nous ne sommes pas favorisés dans le bassin minier et que c'est toutes les villes qui sont un peu comme nous, très denses.

Mais nous sommes plus denses et nous parlons encore de bâtir et de bâtir alors qu'il y a des quartiers qui sont complètement sinistrés avec des maisons vides qui sont en attente de rénovation, des gens qui vivent des moments difficiles avec autour d'eux rien que des maisons barricadées.

Et on parle de construire, construire.

Moi, je ne vois pas la nécessité de construire encore, beaucoup.

- Monsieur Le Maire: alors, au niveau des constructions, il y a plusieurs choses à voir.

Il y a tout d'abord la problématique de Maisons et Cités.

Avec les maisons qui sont fermées, je veux dire à ce niveau-là, nous ne pouvons pas gérer.

Les rénovations, nous savons que ça a un coût qui avoisine entre 60 et 70 000 € par Habitation. Pour les habitations isolées, cela à un coût important.

C'est vrai qu'à ce niveau-là, nous ne maîtrisons pas.

Actuellement, sur la commune, nous avons à peu près 120 logements qui sont inoccupés, c'est cela Jean-Michel?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: oui.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: ensuite, ce qu'il faut voir, c'est qu'au niveau de notre commune, nous avons environ 60% de logements sociaux.

C'est-à-dire que si nous continuons à ce rythme-là, la commune va avoir d'énormes problèmes financiers parce que nous n'avons que 30 % de la population qui paie des Impôts.

On sait que nous vivons dans une région où nous avons une densité de population importante.

Cette population il faut bien la satisfaire au niveau des logements.

Notre politique est d'essayer de créer du logement, mais d'essayer d'en créer d'une façon raisonnée et raisonnable parce que comme nous l'avons dit : notre but est d'essayer

d'augmenter la population de 5 %, c'est-à-dire créer à peu près 600 à 700 logements, c'est-à-dire revenir à la population que nous avions en 1998.

Mais notre volonté, également, est d'essayer d'apporter une population qui amène de l'argent au niveau de la collectivité, pour dire d'avoir une mixité, en ce qui nous concerne, une mixité à la hausse et non plus une mixité à la baisse.

Ce que l'on veut, c'est diminuer le nombre de logements sociaux par rapport à ce que l'on a actuellement.

C'est pour cela qu'au niveau de l'écoquartier nous attendons, la révision du SCOT qui doit avoir lieu logiquement l'année prochaine, en 2016 et notre écoquartier sera en fonction de la densité autour du BHNS.

Il est évident que si nous continuons à avoir une densité comme nous avons actuellement de 50 logements à l'hectare, en ce qui concerne l'écoquartier, je ne suis pas sûr qu'on le fasse.

Parce que ça veut dire que si nous partons sur une densité de 50 logements à l'hectare, nous serons obligé de faire du vertical, et moi, du vertical, je n'en veux plus sur la commune.

J'ai été assez clair là-dessus, je pense que nous avons assez de logements verticaux sur la commune pour essayer d'en créer d'autres.

Si par contre au niveau du SCOT, nous avons une diminution du nombre de logements à l'hectare, et bien là au niveau de l'écoquartier nous ferons quelque chose, mais si ça reste à 50 logements à l'hectare, il est évident que là, nous ne ferons rien du tout.

Ca restera une zone verte, une zone protégée.

C'est vrai que notre volonté est d'essayer d'augmenter notre population pour dire d'avoir des revenus plus importants et d'avoir une mixité à la hausse et non pas à la baisse comme nous l'avons actuellement.

Parce que ce qu'il faut savoir et ce qui est important de souligner, c'est que sur la commune actuellement nous avons 1 500 logements Maisons et Cités.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: 1 700 logements.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: 1 700 logements Maisons et Cités, sur les 1 700, nous avons 500 logements qui rentrent dans le PLAI.

Ce qui veut dire que ces 500 logements vont entrer dans le contingent préfectoral, ce qui veut dire qu'à un moment donné, nous n'aurons plus le choix, nous ne pourrons plus rien dire concernant ces attributions de logements.

Quand on connaît le contingent préfectoral, on sait que ce sont généralement des familles qui sont en difficulté.

Donc, ce sont des familles que nous risquons de retrouver ou à la banque alimentaire ou au resto du cœur, ou au secours populaire ou chez nous au CCAS.

Si nous n'avons pas une politique de logement pour essayer d'avoir une mixité à la hausse et pour dire de faire rentrer des revenus sur la commune, dans quelques années, la commune de Noyelles sera en difficulté et cela nous devons l'anticiper.

C'est pour cela que nous créons. C'est pour cela que nous avons l'intention de déplacer le stade Gallet au niveau du Complexe Sportif parce que, à ce niveau là, nous aurons la possibilité de faire des parcelles libres de constructeurs, c'est à dire d'attirer de la population qui a des moyens financiers et qui peut payer des impôts locaux et des impôts fonciers.

Cela ne va pas se faire du jour au lendemain bien évidemment, ça va être sur dix ans, sur quinze ans, sur vingt ans, mais bon, ça il faut quand même y réfléchir et il faut quand même, nous, à notre niveau, essayer de penser à l'avenir parce que l'avenir c'est cela.

Si nous restons en l'état, si nous ne faisons pas de constructions neuves et si nous n'essayons pas de passer par des bailleurs privés comme nous allons le faire avec LOTINORD ou faire nous même des ventes de parcelles, dans quelques années, la commune risque d'avoir des problèmes financiers, ça c'est clair.

- <u>Madame Annie DELANNOY</u>: je ne fais pas opposition à tout ce que tu dis.

C'est surtout le fait de la densité et ça, c'est vraiment problématique à Noyelles.

Et je veux dire le bonheur d'y vivre, ce n'est pas non plus d'avoir des maisons, des maisons et d'être là tout un quartier résidentiel.

Mais sinon, je ne suis pas opposée à ce que tu dis, je comprends que nous ne pouvons pas avoir que des logements sociaux.

Mais quand on dit 120 logements, je pense qu'il y en a plus de 120.

- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: sur les logements vides de Maisons et Cités, il y a une partie qui est en attente d'amélioration de l'habitat groupé, c'est-à-dire la dernière tranche de la rue de Courtaigne qui correspond à 60 logements dont, 40, doivent être vides actuellement.

C'est une vacance technique pour des travaux.

Sur la Cité d'Anchin, il y a une cinquantaine de logements vides, là, le bailleur Maisons et Cités dispose de subvention pour faire une isolation thermique.

Forcément, ce logement qui n'est pas isolé, quand le locataire quitte ou que l'ayant droit quitte ce logement, il est pris en charge dans un groupement de commande, donc forcément, le logement reste vide pendant un an voire un an et demi.

C'est un problème que l'on a souligné déjà moult fois à Monsieur SOYER de Maisons et Cités et il essaie d'y remédier au plus vite, mais effectivement, il y a une vacance Technique sur ces logements-là, qui est importante.

Ensuite il y a la Cité Deblock, où la volonté municipale comme la volonté du bailleur était d'y vider complètement les habitations pour un meilleur confort.

Là, on s'est mis autour d'une table et puis on a dit : voilà, nous allons vider cette cité, il y a une partie qui va être rasée, une partie qui va être rénovée, une partie qui va être reconstruite.

Le chantier a démarré et il est en bonne phase parce que les voiries, les travaux tournent sans problème et les constructions, c'est parti.

Nous avons bien réfléchi sur cette histoire, nous n'avons pas décidé, 600, c'est beaucoup effectivement, mais il y a aussi un cadre de renouvellement urbain, comme nous l'avons fait avec Impasse Fleury.

Le renouvellement urbain, c'est se porter acquéreur de quelques parcelles, de quelques maisons, les faire tomber et refaire un autre style au quartier, ou simplement embellir le quartier, c'est le but de la manœuvre, c'est faire la ville dans la ville.

Le problème de transports en site propre, le BHNS aujourd'hui, ce bus à haut niveau de services.... Le SCOT qui a été voté en 2003, impose effectivement 50 logements à l'hectare sur cette zone de 500 mètres de part et d'autre.

Si nous faisons un projet avec moins de logements, nous sommes déboutés à la DDTM.

Il y a des lois, c'est pour cela que nous sommes revenus également sur le PLU il y a deux trois ans, pour dire que l'on corrige un petit peu, mais sur cette base-là, nous ne pouvons pas faire autrement.

- <u>Madame Annie DELANNOY</u>: je pense quand même qu'il faille vraiment avoir une volonté, je sais que c'est difficile, mais pour remettre en état quand même les maisons dans les cités.

Il n'y a pas que des gens qui ne payent pas d'impôts dans les cités.

Il y a des gens qui ont même acheté leur maison et qui payent des impôts.

- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: oui, sauf quand le logement est obsolète comme les blocs.
- <u>Madame Annie DELANNOY</u>: je ne parle pas de cela.

<u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: oui, mais voilà. Mais cela, c'est vite 80 d'un côté et 80 de l'autre, enfin 40 d'un côté et 40 de l'autre, 80 en totalité sur Noyelles-sous-Lens.

80 logements sur 1 700, c'est un chiffre important.

Les renouvellements de cette zone-là, ce sont des logements qui devenaient obsolètes parce que personne n'en voulait, même celui qui n'avait pas de toit.

Moi des commissions d'attributions, il y a des logements qui sont passés 4, 5, 6 fois avec trois, quatre propositions à chaque passage en commission.

Les gens n'acceptaient pas ce logement.

Il y a un problème, ils ont fait une erreur d'appréciation dans les années 90, ils ont rénové un produit qu'il ne fallait pas rénover.

Je ne peux pas dire éternellement à la personne, « vous restez dans ce logement, parce que si vous libérez il y aura un logement vacant », non.

Au bout d'un moment la personne quittera et même Maisons et Cités la relogera sur une autre commune.

Des gens de Noyelles n'auront pas satisfaction et ils partiront sur d'autres communes, donc, il faut bien comme Monsieur Le Maire le disait tout à l'heure, il y a un choix à faire, soit nous attirons une population qui a des enfants, qui travaille et qui est sur Noyelles-sous-Lens, ou, effectivement on fait des quartiers sans amélioration, sans volonté de vouloir améliorer.

Il va y avoir une réunion de Conseil Municipal pour vous expliquer le passage de Maisons et Cités en SA HLM.

Elle aura certainement lieu en juin, vous aurez : Monsieur SOYEZ, Directeur, il y aura l'agence de Billy-Montigny qui vous expliquera exactement et vous pourrez poser vos questions.

Mais la volonté de Maisons et Cités est également de rénover et de construire du nouveau.

Dans toutes les villes du bassin minier, il n'y a pas que nous, nous ne sommes pas des originaux sur ce que l'on demande.

- Madame Annie DELANNOY: mais en attendant, c'est vrai qu'il y a des gens.

Nous voulons que Noyelles soit une ville agréable, il y a des gens qui vivent l'enfer ici justement à cause de ces cités.

Il y a des gens qui veulent partir alors qu'ils sont propriétaires de leur maison.

- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: alors, le problème de la cité de Courtaigne, effectivement, c'est le Conseil d'Administration qui a reporté tous les 6 mois, la suite des travaux de la Cité de Courtaigne.

Quand on nous a proposé la rénovation, c'était un nombre important de logements, mais tout ne pouvait pas commencer et finir en même temps.

Il y avait 4 phasages, le dernier phasage a été oublié parce qu'il y avait une partie qui devait être démolie et cette partie qui devait être démolie et qui ne l'a pas été parce que entre deux, il y a eu UNESCO, cette partie a été reprise dans le calcul de cette dernière phase et effectivement, ça a été prolongé.

Je ne vais pas m'avancer parce que ce n'est pas mon but et puis ce n'est pas mon style non plus, normalement, elle doit démarrer d'ici la fin du semestre. Il restera cette fameuse Cité d'Anchin qui a été rénovée dans les années 90-95 qui pose problème lorsque les personnes quittent, le logement n'est pas isolé, ce ne sont pas des logements qui datent de 20 ans, ce sont des logements qui ont 70 ans et effectivement, il y a des problèmes d'isolation.

Il faut que les logements des Noyellois soient aussi attrayants que des logements en centre ville de Lens ou Grenay.

- <u>Madame Annie DELANNOY</u>: il faut que les logements puissent plaire à des gens qui ont les moyens.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : et puis, nous devons aussi nous adapter aux comportements et aux mentalités des gens.

Les comportements et les mentalités ont changé. Dans les cités minières, nous nous rendons compte que les grands terrains n'intéressent plus les gens, nous constatons qu'énormément de terrains ne sont pas entretenus.

Nous avons des cœurs d'îlots où il y a des espaces pour les garages qui sont vraiment dans un état déplorable.

Cette volonté avec Maisons et Cités, de densifier les secteurs d'îlots qui ne sont plus entretenus au niveau des aires de garages et au niveau des terrains parce que les gens ont des terrains qui sont quand même assez importants et comme je vous le dis, ces terrains ne sont plus entretenus.

L'avantage de densifier au niveau des cœurs d'îlots c'est de diminuer la grandeur des parcelles pour en faire des plus petites et pour aménager ces espaces de garages qui maintenant sont des lieux d'insécurité pour la population.

Oui Maryvonne.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: quand vous voyez tous les documents que nous avons depuis 2008 sur le PLU, pour s'y retrouver c'est un peu difficile quelques fois.

Nous avons en plus le cabinet PATOU qui nous avait fait une très bonne démonstration avec les projets.

Ce que je voulais d'abord savoir, est-ce que tout ce que nous avions porté lors de la commission du 04 juin 2014 a bien été pris en compte, là pour la synthèse ? Parce qu'il y avait des avis défavorables comme pour la DRAC quand on parlait du château Bultez.

Là, je vois que le château Bultez nous le préservons.

Est-ce que tout ce que nous avions mis, c'est Maurice qui l'avait dit aussi, est-ce que tout ce que l'on a mis a bien été respecté lors de la commission parce que depuis nous n'avons plus rien eu, sauf la clé ?

- <u>Monsieur Le Maire</u>: tous les avis qui viennent des différents services de l'État ou qui viennent également des personnes physiques parce que nous avons eu une remontée d'une personne concernant le terrain qui se trouve rue Masclef.

Le terrain qui se trouve en face du terrain inondable de Monsieur COCHEZ.

- Madame Maryvonne POULAIN: oui.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: cette partie-là, nous l'avions mise en zone non constructible et on a été obligé de changer du fait de l'intervention du propriétaire du terrain.

Nous avons été obligé de le passer en constructible, mais en y mettant évidemment des restrictions parce que nous savons que c'est un terrain qui est inondable.

Je n'ai pas envie que moi ou mon successeur rencontrions des problèmes par la suite.

Donc bien évidemment quand c'est comme cela, nous y mettons certaines obligations au niveau des constructeurs, par exemple au niveau de la hauteur, nous ne pouvons pas faire de caves, surélever les logements, tout cela, bien évidemment a été pris en compte.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: après, quand nous reprenons PATOU pour tous les projets que nous avions, on se rend compte que l'Impasse Fleury, nous ne voulions pas faire de trottoirs, nous voulions faire une chaussée, finalement, ça n'a pas été fait, puisque nous avons eu des trottoirs et puis je veux dire.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: non, Impasse Fleury, il n'y a pas de trottoirs.
- Monsieur Le Maire: il n'y a pas de trottoirs.
- Madame Maryvonne POULAIN: il n'y a pas de trottoirs?

Il n'y a pas des bornes sur les côtés?

- Monsieur Le Maire: non.
- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: au croisement de la rue de Loison et Impasse Fleury, oui, parce qu'il le fallait, mais autrement, c'est une chaussée réservoire.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: quand on voit aussi les problèmes que l'on rencontre à la réunion publique, sur les places de parking et tout cela, tu l'as dit, on va faire évoluer le PLU, donc à chaque fois, j'ai retenu que tu ne voulais plus de vertical, enfin, vous ne voulez plus de vertical sur la commune.

C'est vrai que quand nous regardons le projet PATOU, à un moment donné, maintenant, vous prenez la zone de l'ermitage, ça ne correspond plus du tout à ce que l'on avait le 16 novembre 2011, heureusement que je marque les dates parce que ce serait difficile de reprendre chaque document, car il y a beaucoup d'écarts.

Vous avez 2011, 2012, il se passe un an. Vous, vous êtes dedans continuellement, mais nous, nous chopons tous les ans un petit document supplémentaire.

Il y a eu aussi une enquête qui a était faite, donc, les habitants pouvaient se manifester, est-ce le cas ?

Non? Pourquoi?

C'est déjà très difficile pour nous, alors déjà nous, en ayant des documents, vous, qui êtes quand même dedans tout le temps, vous comprenez bien que les habitants quand on leur explique avec les zones U, c'est vrai que ce n'est pas clair.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : mais quelques soient les enquêtes publiques, nous n'avons jamais de remontées des habitants c'est très rare.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'est vrai que les habitants, vous n'avez pas eu de re tombées du tout?
- Monsieur Le Maire : non, pas de remontées.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et à combien sommes-nous d'habitants actuellement?
- Monsieur Le Maire: on va dire 7 000, ça doit-être 6 997.
- Monsieur Marc GOSCIANSKI: 6 983.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: une fois que vous me dites au niveau de Bultez, bon là, c'est bien nous avons bien pris en compte parce qu'à un moment donné nous parlions de faire une maison.

Après c'est ce qui est dit en Conseil Municipal.

Mais c'est pour cela, il y a une telle évolution entre 2008 et 2014, avec beaucoup de changement que l'on se demandait, c'est bien, il ne faut pas que ce soit un monument, parce que si ça commence à être figé, je veux dire.

- Monsieur Le Maire: non, ce n'est pas le but.

C'est vrai qu'avec le POS nous avions beaucoup plus de restrictions et c'était beaucoup plus difficile de le modifier que le PLU.

Le PLU, il suffit que nous prenions des délibérations en Conseil Municipal pour qu'on puisse le faire évoluer et le modifier.

C'est vrai que ce sera beaucoup plus simple pour nous, mais c'est vrai que sur 5 ou 10 ans, ça évolue tellement que l'on ne sait pas où l'on va.

Nous, notre volonté est quand même de préserver certains espaces naturels, de toute façon, toute la bande verte qui se trouve le long du canal, nous n'y toucherons pas, le terrain des parachutistes, nous n'y toucherons pas, les parcs du 14 juillet et des Boclets, non plus, le château Bultez nous n'y toucherons pas.

L'ANGDM, c'est pour cela que l'ANGDM, notre volonté c'est pareil, c'est que l'on sait bien qu'à un moment donné, que l'ANGDM va être amenée à disparaître, enfin, les services de l'État à ce niveau-là vont être amenés à disparaître.

Notre volonté est quand même de récupérer ces monuments-là, qui pour nous, font partie du patrimoine de la commune.

Tout cela, c'est important de l'acter et de le mettre à l'intérieur du PLU parce qu'au moins, on sait que certaines choses restent figées et que l'on ne pourra pas y toucher, mais c'est vrai qu'après notre volonté est de faire évoluer la commune.

Nous ne pouvons pas dans la période où nous nous trouvons actuellement, nous ne pouvons pas rester comme cela, ce n'est pas possible.

Ce n'est pas possible, sinon la commune va disparaître.

Nous nous en rendons compte de toute façon.

Nous perdons plutôt des habitants, les gens n'ont plus envie de rester sur la commune, on s'en rend compte, même dans les cités minières, Annie avait raison et Cathy qui habite dans une cité minière, les gens n'ont pas envie d'habiter dans une cité minière.

C'est une constatation, il faudra vraiment faire un travail de fond au niveau des cités minières avec Maisons et Cités.

C'est vrai que c'est bien de les impliquer parce que nous avons énormément de question à leur poser.

Avec les bailleurs sociaux, c'est pareil, il n'y a plus d'attractivité, les gens n'ont plus envie d'habiter dans des logements sociaux.

On se rend compte, Pas-de-Calais Habitat, en face, il y a des logements qui sont libres, il y a des appartements qui sont libres, par contre, BELVIA qui a construit en face de chez toi Annie, c'est plein.

Alors pourquoi les gens sont intéressés par ce type de logement qui sont quand même des appartements ?

Là, ils y vont et pourquoi ils ne vont pas chez des bailleurs sociaux.

- Madame Sabine BANACH: c'est tout neuf.
- Monsieur Le Maire : tout simplement parce que c'est neuf et c'est sécurisé.

C'est pour cela que nous devons avoir ce même type de réflexion, en se disant et bien voilà, maintenant, si nous faisons du logement sur la commune, est-ce que l'on ne partirait pas sur des zones résidentielles ?

Des zones résidentielles, des zones sécurisées. C'est sur que ça ne touche qu'une certaine catégorie de personne, mais je veux dire, nous la mixité, jusqu'à maintenant, nous l'avons plutôt à la baisse, je pense qu'il faut à un moment donné, essayer de rééquilibrer et puis repartir à la hausse pour avoir une certaine mixité sociale qui est intéressante pour la commune.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: à chaque fois que nous ferons évoluer, ce sera discuté en Conseil Municipal?
- Monsieur Le Maire : obligatoirement.
- Madame Maryvonne POULAIN: obligatoirement.

Mais ce qu'il y a, c'est vrai qu'entre le projet PATOU de 2011 qui est pourtant pas si loin que cela, nous avons déjà changé plusieurs fois.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : nous avons travaillé avec PATOU sur le schéma directeur à partir de 2009.
- Madame Maryvonne POULAIN: oui.
- Monsieur Le Maire: entre 2009 et 2014, ça fait 5 ans, il y a des choses qui ont évolué.
- <u>Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK</u>: PATOU avait fait effectivement des petits carrés, replantaient des maisons dans des zones où effectivement c'était constructible, ça ne correspond pas forcément au projet final de la zone à urbaniser.

Effectivement, quand ils disaient qu'il fallait autant de logements à cet endroit-là, on aura autant de logements, mais qui seront disposés comme cela, ça ne correspond pas forcément.

Le schéma est une chose qu'il faut s'inspirer pendant les 25 prochaines années, on a demandé à ce que ce soit dont fait, il y a effectivement des choses qui ont été proposées par PATOU, ce sera repris par Maisons et Cités, ce n'est pas demain matin que l'on pose la première pierre, loin de là, je vous rassure tout de suite.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : c'est comme l'écoquartier.

Nous étions tellement sûrs que maintenant quand on entend les propos.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, pourquoi ça évolue Maryvonne? Parce qu'au moment où nous avons parlé de l'écoquartier en 2008, même avant, mais je veux dire, nous quand nous avons parlé de l'écoquartier en 2008, on ne parlait pas à ce moment-là de contingent préfectoral, ça n'existait pas.

Et donc, la donne a changé complètement, parce que si nous faisons un écoquartier en faisant des logements sociaux, il y a 30 % des logements qui partiront en contingent préfectoral, ce n'est pas possible.

Mon budget CCAS va exploser.

C'est vrai que ça évolue tellement rapidement qu'il faut tenir compte de cela et c'est pour cela que l'avantage d'un PLU est que l'on peut modifier sur simple délibération du Conseil Municipal.

Mais c'est vrai que le PLU n'a pas une grande évolution par rapport au Plan d'Occupation des Sols avant, c'est dans la continuité.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: non, mais vous avez répondu à une autre question que Patrick allait vous poser, concernant la zone inondable des terrains qui allaient être vendus et les risques que vous preniez si vous autorisiez à faire des constructions.
- Monsieur Le Maire : non, c'est pour cela que tout a été pris en compte.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : toutes nos remarques de la réunion de juin 2014 ont été prises en compte.

- Monsieur Le Maire : tout a été pris en compte.

Pas d'autres questions concernant ce PLU.

Oui Patrice.

- Monsieur Patrice WETISCHEK: je me permets.
- Monsieur Le Maire : je t'en prie, nous sommes là pour cela.
- Monsieur Patrice WETISCHEK: des précisions sur la flèche entre A et B.
- Monsieur Le Maire: alors, le A, c'est le stade Gallet. Le B, c'est le Complexe Sportif.

C'est le déplacement des structures du stade Gallet au Complexe Sportif Léo Lagrange.

C'est à dire que la salle Gallet et le terrain de foot vont être déplacés au Complexe Sportif.

Mais pas tout de suite, financièrement, je ne pourrai pas.

Je pense que là, au niveau du stade Gallet et du Complexe Sportif, avant 2020, nous essaierons de faire le terrain synthétique et après 2020, nous verrons pour la salle.

Financièrement, ça va être difficile, avant 2020, le terrain synthétique et puis la tribune et après la salle.

Financièrement, il faut être réaliste les dotations de l'État baissent et les projets à un moment donné il va falloir soit les revoir, soit revoir les services que l'on rend à la population.

À un moment donné, il va falloir faire des choix.

Ou on augmente les impôts. Mais si on peut éviter d'augmenter les impôts, nous allons éviter quand même.

- Madame Maryvonne POULAIN: n'oubliez pas que vous avez fait un programme.
- Monsieur Le Maire: oui, je sais, si nous pouvons éviter, nous éviterons.

S'il n'y a plus d'autres questions, je pense que nous pouvons remercier Émilie, merci Émilie pour ta présentation.

Par contre, avant de passer au vote, nous allons permettre à Émilie de ranger son matériel et puis demander aux Conseillers de regagner leurs places respectives.

Ayant des problèmes de micro, je vais essayer de hausser la voix et je vous demanderai un peu de calme et de discipline.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, quels sont ceux qui sont pour son approbation?

Quels sont ceux qui s'abstiennent?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	0	0	3
TOTAL	26	0	3

#### Adopté à la majorité.

## 2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2015 :

- Monsieur Le Maire: si vous avez des questions ou des remarques.

Pas de questions, pas de remarques ? Nous pouvons passer à son adoption ?

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 28 JANVIER ET 18 FÉVRIER 2015 :

- <u>Monsieur Le Maire</u> : il y avait la cantine, mais la cantine nous en avons parlé lors du dernier conseil.

Sinon, il n'y a pas de points particuliers.

- Madame Maryvonne POULAIN : le projet de contrat collectif mutuelle santé.

Vous voyez quand il y a de bonnes idées, c'est bien de les reprendre quelquefois.

Pour l'instant de toute façon, ça ne dépend que du questionnaire que vous allez faire ou vous disiez que « précise que ce projet de mutuelle.... » un comité de pilotage est déjà en place ?

<sup>\*</sup>Bureau Municipal du 28 janvier 2015 :

- Monsieur Le Maire: non.
- Madame Maryvonne POULAIN: non, il n'est pas encore fait. Qui sera à ce comité?
- Monsieur Le Maire: pour le moment, nous n'avons encore rien fait dessus.
- Madame Maryvonne POULAIN: rien du tout.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: nous allons seulement y travailler, voir comment ça fonctionne parce que c'est une idée que l'on nous a avancée et c'est vrai que ça se fait de plus en plus.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'était une idée du temps de notre mandat, alors vous voyez Monsieur Le Maire quelquefois les bonnes idées sont à prendre.
- Monsieur Le Maire : tout à fait, je n'ai jamais dit le contraire.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: non, mais c'est bien de prendre au contraire, nous sommes tout à fait pour.
- Monsieur Le Maire : ce qui est important, c'est que c'est ouvert à toute la population.

Il n'y a pas de limite de revenus, c'est ouvert à tout le monde.

Et nous allons voir comment ça fonctionne, est-ce qu'il y a des appels d'offres à faire, je n'en sais rien, mais je pense qu'il y en aura, car vu le montant qui sera important.

Là, nous essayons de voir également avec Loison et Harnes si nous pouvons mutualiser pour essayer d'avoir des tarifs encore plus attractifs.

Nous sommes en train de travailler dessus et je pense que de toute façon, la mise en place sera sûrement avant la fin de l'année.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: oui, parce qu'il est noté, un comité de pilotage défini à partir des réponses reçues à l'enquête.

L'enquête n'est même pas encore commencée.

Donc, nous y reviendrons, pour l'instant c'est un projet mis sur papier?

- Monsieur Le Maire : tout à fait.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et concernant la caserne des pompiers?

C'est Monsieur TURKOWIAK qui fait les travaux?

- Monsieur Le Maire : oui.

Il est en train de refaire la cheminée, parce qu'elle commençait à tomber.

- Monsieur Daniel CAPILLON : elle sert encore à quelque chose la cheminée ?

- Madame Sabine BANACH: non.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : non, mais bon, je ne sais pas si c'était utile de la refaire ou pas, je n'y connais rien.
- Monsieur Maurice BERNARD : elle était fendue.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: oui, mais la question que l'on pose est : « est-ce qu'elle sert encore ? ».
- <u>Monsieur Maurice BERNARD</u>: oui, bien sûr. On voulait la supprimer, mais nous n'avons pas pu parce que c'est l'évacuation de la chaudière.
- Madame Maryvonne POULAIN: ah d'accord.
- <u>Monsieur Maurice BERNARD</u>: oui, sinon, nous n'aurions pas investi là dessus, ça aurait été ridicule.
- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que ça peut déséquilibrer aussi un bâtiment.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : le personnel des services techniques est en train de refaire tout l'appartement.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : il sera de nouveau loué?
- <u>Monsieur Le Maire</u> : non, nous le gardons pour la ville au cas où nous aurions besoin d'un logement d'urgence, ou si nous accueillions les Irlandais où les Polonais.

Il faut que l'on ai un logement décent à mettre à disposition au cas où.

Là c'est le service technique qui refait tout de A à Z.

Je pense même qu'ils ont bientôt fini, ça doit-être fini.

- <u>Monsieur Maurice BERNARD</u>: les fenêtres et les volets ont été changés et maintenant ils sont à l'intérieur

- Monsieur Le Maire: pas d'autres questions concernant ce bureau municipal?

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

- \* Bureau Municipal du 18 février 2015 :
- Monsieur Le Maire : je pense qu'il n'y a pas de point, à part peut-être le garage Éric ?
- Madame Maryvonne POULAIN: non.
- Monsieur Le Maire : le garage Éric s'est déplacé d'où il était.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: pour quelles raisons?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: il a eu des soucis avec Monsieur DUPIRE, ce qui n'est pas étonnant donc je ne ferais pas de commentaire là dessus.

Comme sa volonté était de rester sur la commune, il nous a demandé si nous ne pouvions pas lui mettre en location ce bâtiment et comme il ne nous sert pas à grand-chose pour le moment, je veux dire le projet de démolition n'est pas encore finalisé, ce sera peut-être dans 10-15 ans, donc pour le moment il va là et c'est un loyer de 600 € par mois.

Pour nous, c'est quand même intéressant d'avoir un garagiste sur la commune.

- Monsieur Daniel CAPILLON : surtout qu'il y en a un qui est fermé à côté.
- Monsieur Maurice BERNARD : et puis que le bâtiment soit entretenu.

Parce que quand les bâtiments sont à l'abandon.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: moi, j'avais une question à poser, mais concernant la réunion publique.

Nous étions prévenus par le biais du Conseil, mais quelles rues, quelles portions de rues avez-vous invité ?

Parce que nous avons trouvé qu'il y avait vraiment très peu de monde.

Quand vous voyez les problèmes rue de Pont à Vendin, rue de Loison, Impasse Fleury, Joseph Haÿ, les travaux empiètent quand même sur la rue de Courtaigne, sur les maisons qui sont en face.

Et il y a eu une dizaine de personnes, c'était constructif, mais quand même, les gens ont pu évoquer leur problème de stationnement.

Mais on se demandait qui avait été invité.

- Monsieur Le Maire : nous avons invité toutes les rues des alentours.

Nous avons invité rue Joseph Haÿ, Impasse Fleury, rue de Courtaigne, rue de Picardie, rue d'Alsace.

Nous avons fait le pâté de maisons.

- Madame Maryvonne POULAIN : et l'invitation avait été envoyée bien avant ?
- Monsieur Le Maire : oui bien sûr.

Nous avons envoyé deux invitations.

Une première que nous avons dû annuler parce que les travaux avaient été reportés et une deuxième dans la foulée.

- Madame Maryvonne POULAIN: oui, parce que nous étions étonnés.
- Monsieur Le Maire: nous avons facilement envoyé 200 invitations.

C'est malheureux.

Concernant, ce Bureau Municipal, quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

- 4) ADOPTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE SOLIDARITÉS, ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES DU 05 FÉVRIER 2015 :
- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Valérie est là pour y répondre.
- Madame Valérie DELVALLEZ: une remarque quand même à faire.

Au niveau du 1<sup>er</sup> mai, nous avons un traiteur qui a été choisi par la commission à l'unanimité, mais il se trouve en difficulté face au choix de notre repas, il n'a pas trouvé de coquelets, donc, ce sera une pintade.

L'autre petite chose, il est possible que le voyage des seniors ne soit plus à la même date.

Il était fixé au 10 ou au 11 septembre, ce sera peut-être décalé d'une semaine.

Nous saurons cela les jours prochains et tout le monde sera bien évidemment informé du changement.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: tant que c'est un problème de coquelets.

De toute façon, un repas, nous étions six, il y en a un qui ne va pas aimer le poulet, l'autre n'aimera pas le canard, l'autre le veau ou la sauce béarnaise, je veux dire à un repas, mieux vaut être en comité plus restreint et une fois que les gens ont à manger et que l'on tient compte du veau qui rentre dans les dents, du bœuf qui est dur.

- Monsieur Le Maire : je pense surtout qu'il faut voir la qualité du repas.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: le principal est que déjà l'ambiance soit bonne et puis le voyage après il y a un décalage d'une semaine, mais le principal c'est qu'il ait quand même lieu.

C'est surtout cela le plus important.

- Monsieur Le Maire : voilà.

Concernant cette commission,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

## 5) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

#### \* ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

**2015-15**: Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Nord-France-Europe une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectués dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant: 1 000 000 EurosDurée: un an maximum

> Taux d'intérêt applicable EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1,75 %

Le taux d'intérêt applicable chaque jour à un tirage indexé sur l'EURIBOR 1 SEMAINE (augmenté de la marge sus-indiquée), tel que défini au contrat de ligne de trésorerie interactive et constaté le jour considéré du tirage.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 2 000 Euros

**2015-16**: signature d'une convention de maintenance assurances pour l'année 2015 avec le Cabinet BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général

La convention a pour objet de fixer la nature des interventions confiées par la ville de Noyelles-sous-Lens au cabinet BRISSET PARTENAIRES ainsi que toutes les particularités administratives financières afférentes.

La commune désigne le Cabinet BRISSET PARTENAIRES en tant que prestataire de services pour effectuer une mission d'assistance destinée à gérer le dossier des assurances en partenariat avec les agents de la ville.

Honoraires : il est prévu un système de « provision » de vacations.

Provisions pour l'année 2015 : 3 vacations d'une demi-journée chacune incluant l'assistance téléphonique en leurs bureaux, soit : 535 € H.T. x 3 = 1 605,00 € H.T.

En cas de dépassement de la provision, chaque vacation d'une demi-journée supplémentaire sera facturée à raison de 535 € H.T l'unité.

2015-19: signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC (SAS GPAC) représentée par Monsieur Guy BOULIEZ.

La mission débutera à la date de signature de la présente convention et se terminera le 31 décembre 2015

Le montant de la prestation s'élève à 1 950,00 € H.T., soit 2 340,00 € T.T.C.

2015-20 : REGIE – service du personnel – en attente retour de la trésorerie.

2015-23 : encaissement des indemnités liées au sinistre survenu le 22 février 2014.

Il s'agit d'un choc de véhicule terrestre opposant la commune à Monsieur ROSTAS Fabian.

GAN ASSURANCES nous propose une indemnité, consécutive au sinistre, déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 1 500,00 €.

2015-26: signature d'un contrat PRIVILEGE avec la société BERGER LEVRAULT représentée par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Commercial et relatif à :

- remplacement du serveur au service comptabilité et amélioration du système,
- acquisition/installation du matériel et sécurisation des données.

Le montant de la prestation s'élève à 7 015,45 € H.T. soit 8 418,54 € T.T.C.

#### \* <u>CULTURE ET FETES</u>:

2015-17: signature d'une convention avec la société SUR MESURES Productions représentée par Monsieur HANSSENS Florian, Gérant, et relative à la représentation d'un spectacle vivant intitulé « le tablier de Raymonde » qui se déroulera le 04 mars 2015 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 890 € T.T.C.

**2015-25**: signature d'un contrat de cession avec l'association Sophie Solazzo et relatif à la prestation de son One-Woman Show intitulé « Toutes les mêmes » qui se déroulera le samedi 07 mars 2015 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 400 € T.T.C

**2015-31**: fixation de la participation financière pour la sortie au futuroscope qui se déroulera les 27 et 28 juin 2015, comme suit :

- Adultes Noyellois par chambre de 3 personnes : 200 €/adulte,
- Adultes Noyellois par chambre de 2 personnes : 215 €/adulte,
- Adultes Noyellois par chambre de 1 personne : 260 €/adulte.
- Enfants Noyellois de 5 à 16 ans inclus : 156 €/enfant,
- Extérieur : ajouter 70 € par personne en plus sur les tarifs proposés.

**2015-18**: fixation de l'entrée pour le spectacle de Guy DUBOIS intitulé « La dégustation de patois » qui aura lieu le dimanche 08 mars 2015 à 16h00 au Centre Culturel Évasion à 5 € pour tous.

2015-22: signature d'une convention avec l'association Musique, Amitié, Loisirs représentée par Monsieur Jean-Claude MATAGNE, Président et relative à une animation musicale qui se déroulera le vendredi 06 mars 2015 de 18h00 à 22h00.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €.

2015-24: fixation de la participation financière pour la visite guidée en autocars du bassin minier qui se déroulera le samedi 07 mars 2015 de 14h00 à 16h30, à 2 € par personne.

2015-27: signature d'une convention avec Monsieur OFFRE, Responsable du magasin FOUQU'OCCASES relative au prêt et à l'utilisation de matériel à l'occasion des journées Mémoires de Mine qui se dérouleront du 06 au 10 mars 2015 inclus.

Le montant de la prestation s'élève à 550 € T.TC.

**2015-30 :** fixation de la participation financière pour la sortie à Saint Omer et le Marais Audomarois qui se déroulera le dimanche 14 juin 2015 comme suit :

- 50 € par personne pour les adultes Noyellois,
- 35 € par personne pour les enfants Noyellois,
- 70 € par personne pour les personnes extérieures.

#### \* SOLIDARITÉS – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :

2015-14: signature d'une convention avec l'association Accueil 9 de cœur représentée par Monsieur Marc DEMANZE, Directeur et relative à des supervisions dans le cadre du Lieu Accueil Parents Enfant encadré par Monsieur LIOTARD Laurent au Centre Social Kaléïdo.

La prestation se déroulera le jeudi 02 avril 2015 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 11 juin 2015 de 10h00 à 12h00.

Le montant de la prestation est fixé à 110 € T.T.C, pour 2 heures d'intervention soit 220 € T.T.C. pour les 2 supervisions.

**2015-29 :** fixation de la participation financière pour le séjour seniors en vacances à l'île de Ré qui se déroulera du 20 au 27 septembre 2015 comme suit :

- 520 € pour les personnes imposables,
- 335 € pour les personnes non imposables,
- supplément de 77 € par personne pour une chambre individuelle.

2015-21: signature d'une convention avec JB SONORISATION représenté par Monsieur BLONDEL Jackie et relative à deux prestations de sonorisation en partenariat avec le Centre Social Kaléïdo de Noyelles-sous-Lens à la salle des fêtes pour les repas BOUCHES EN COEUR qui se dérouleront les :

- jeudi 12 février 2015 de 12h00 à 17h00,
- jeudi 02 avril 2015 de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation est fixé à 250 € T.T.C., frais kilométrique inclus pour les 5h00 d'intervention, soit 500 € T.TC. pour les deux prestations.

2015-28 : Cette décision annule et remplace la décision n°2015/04.

Signature d'une convention avec « Vacances pour Tous » représenté par Monsieur Stéphane COULON et relative à un séjour BOIS PLAGE- village de vacances « Ré la Blanche » pour un effectif de 55 personnes qui se déroulera du 20/09/2015 dîner au 27/09/2015 déjeuner (panier repas).

Le prix du séjour est fixé à 389 € par personne (déduction aide ANCV 185 € par personne non incluse).

- $-389 \in x 55 \text{ personnes} = 21 395,00 \in$ ,
- déduction transport :  $20 \in x$  55 personnes = 1 100,00 €,
- Taxe de séjour :  $0.72 \in x$  55 personnes x 7 nuits = 277,20 €,
- Garantie annulation : 14 ∈ x 55 personnes = 770,00 ∈.

Soit un total de 23 542,20 €.

- Monsieur Le Maire: nous passons maintenant aux décisions.

Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.

La première décision, c'est une décision que nous prenons chaque année, c'est la ligne de trésorerie qui est d'un montant de 1 000 000,00  $\epsilon$  à un taux de 1,75 %.

Sinon, le reste des décisions ça concerne des signatures de conventions, de fixation de tarification ou de paiement de spectacles au niveau du centre culturel.

C'est également la convention de maintenance au niveau des assurances avec Monsieur FICHEROULLE.

De toute façon, le marché des assurances arrive à échéance ici en fin d'année, je crois ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI: oui.
- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil, il va falloir le revoir pour l'année prochaine.

Nous allons faire pareil, nous avions déjà travaillé en intercommunalité.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: la numéro 20, elle sera remise pour l'explication?

C'est noté en attente de retour de la trésorerie.

- Monsieur Le Maire : c'était laquelle celle-ci ?
- Madame Maryvonne POULAIN: la 2015/20.

Ca concerne la régie.

- Monsieur Le Maire : c'est la régie du cimetière.

Sinon, pas d'autre question?

#### 6) INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

Un permis de démolir est exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée :

- \* relève d'une protection particulière (par exemples, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques),
- \* ou est située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. En effet, le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toute la France.

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le code de l'urbanisme :

- ouvre la possibilité aux communes d'instaurer sur leur territoire le régime du permis de démolir,
- rend obligatoire le dépôt d'un permis de démolir dans plusieurs cas précis, notamment pour les zones identifiées comme devant être protégées,
- offre la possibilité d'étendre cette protection soit totalement ou en partie.

Il précise qu'au regard du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des cités minières de l'Hôpital, de Courtaigne et d'Anchin, la commune à la possibilité d'instaurer le régime du permis de démolir.

Par conséquent, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'instaurer le régime du permis de démolir pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans les cités minières classées au patrimoine mondial de l'UNESCO (Hôpital, Courtaigne et d'Anchin) ainsi que dans la rue d'Artois.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : le code de l'urbanisme nous donne maintenant la possibilité de créer un permis de démolir.

Comme on donne l'autorisation pour un permis de construire, là, nous pouvons également donner l'autorisation pour un permis de démolir.

Ce qui est important là dedans, c'est que notamment au niveau des cités minières, comme nous avons des cités minières qui sont maintenant classées au patrimoine, l'avantage de mettre un permis de démolir est que nous avons une vision de ce qui peut être démoli ou pas sur le territoire.

Et pour nous, cela nous donne la possibilité de refuser une démolition.

C'est une garantie supplémentaire, même pour nous, je veux dire à la limite si nous voulons démolir quelque chose qui nous appartient, je vais devoir faire une demande de permis de démolir.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'est ce qui est plus clair à comprendre.

Nous nous disions que si à un moment donné, vous vous décidiez à démolir quelque chose qui devrait être conservé, en vérité, vous avez un garde fou.

- Monsieur Le Maire : oui.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: parce que c'est vrai que l'explication était un peu fouillie.

C'est très bien et c'est une protection.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : voilà, c'est comme pour les permis de construire, ça va être instruit de la même façon.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: c'est à dire, ça rejoint le problème qu'il y a dû y avoir sur la commune de Lens quand on a démoli une maison d'ingénieur qui était placée au patrimoine UNESCO, ça doit être cela ?

À l'époque si le permis de démolir avait été mis en place.

- Monsieur Bernard FINEZ: le cinéma également.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: mais enfin, c'est surtout la maison qui venait d'être dans le document UNESCO, c'était une maison d'ingénieur.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui c'est cela et s'il y avait eu un permis de démolir, systématiquement il y aurait pu y avoir un refus au niveau de la ville de Lens et puis cette maison n'aurait jamais été démolie.

Concernant l'instauration de ce permis de démolir,

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

#### 7) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES:

#### \* <u>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT</u> PUBLIC DU 62 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du 62 afin d'apporter une aide morale et matérielle auprès des enfants en difficulté.

Il propose d'apporter une aide financière d'un montant de 75 €.

#### \* ENCOURAGEMENT AU DÉVOUEMENT DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Encouragement au Dévouement du Pas-de-Calais afin de faire perdurer leurs activités

Il propose d'octroyer la somme de 150 €.

#### \* RUNNING CLUB NOYELLOIS:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle du Running Club Noyellois pour l'organisation des Boucles de Noyelles 2015.

#### Programme:

#### \* samedi 3 octobre 2015:

- de 14h00 à 20h00 : salon du running au Complexe Sportif Léo Lagrange et remise des dossards,
- 19h30 : trail nocturne (nouveauté pour 2015).

#### \* dimanche 4 octobre 2015:

« Boucles » de Noyelles-sous-Lens, course pédestre et randonnée animées par Monsieur Dominique CHAUVELIER.

L'association sollicite la somme de 6 000 €.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 5 000 €, identique à l'année précédente.

- Monsieur Le Maire: nous avons trois subventions exceptionnelles à passer.

Une subvention d'un montant de 75 € pour l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du 62.

C'est-ce que l'on vote chaque année comme celle à l'Encouragement au Dévouement du Pas-de-Calais pour un montant de 150 €.

Et la troisième c'est une reconduction de la subvention au Running club pour les boucles Noyelloises.

Ils nous avaient sollicités, pour une subvention d'un montant de 6 000 €, moi, j'estime qu'avec un montant de 5 000 €, comme l'année précédente c'est déjà bien.

Surtout qu'ils savent également se débrouiller pour avoir des partenaires extérieurs.

*Je pense qu'avec 5 000 €, ils devraient y arriver.* 

- <u>Monsieur Philippe CERF</u>: surtout qu'il y avait déjà eu l'année dernière la confirmation de reconduction de certains sponsors d'un niveau déjà élevé comme le garage LEMPEREUR, INTERMARCHÉ qui s'est déclaré également partant.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: même si cette année en plus ils veulent faire un trail la veille, je pense qu'avec les 5 000 € ils vont y arriver.

Concernant ces trois subventions,

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

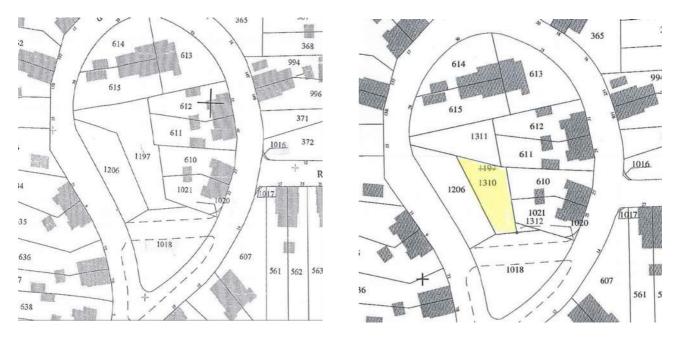
### 8) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AI 1310, SITUÉE RUE DE PONT A VENDIN :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 novembre 2010, l'autorisant à acquérir la parcelle cadastrée AI n°1197, sis rue de Pont à Vendin et d'une superficie de 527 m², appartenant à la Soginorpa pour un montant de 5 300,00 €.

Il fait savoir que suite à une division parcellaire, la parcelle cadastrée AI n°1197 a été divisée en trois parties, cadastrées AI 1 310 – 1 311 et 1 312 et ceci, afin de laisser des fonds de jardin aux habitations existantes.

La délibération du 17 novembre 2010 est donc caduque.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à acquérir auprès de Maisons et Cités la parcelle cadastrée AI 1 310 d'une superficie de 272 m² pour un montant de 4 080 € hors frais de notaire.



Ancienne parcelle.

Nouvelle parcelle.

Il s'agira à terme pour la commune de proposer une parcelle de terrain à bâtir de 673m², soit les parcelles AI 1 310 et AI 1 206.

- Monsieur Le Maire : c'est une parcelle qui appartient à Maisons et Cités.

Elle fait 272 m² et nous pouvons l'acquérir pour un montant de 4 080 € hors frais de notaire.

L'avantage en faisant l'acquisition de cette parcelle c'est que nous pouvons la regrouper avec la parcelle 1 206 qui nous appartient et donc, en les regroupant toutes les deux, ça nous permettrait de revendre une parcelle d'une superficie de  $673 \text{ m}^2$ .

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

## 9) VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL 172, SITUÉE RUE DU 08 MAI 1945 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par de potentiels acheteurs pour le terrain cadastré AL 172 situés rue du 08 mai 1945 d'une superficie de 378 m².

Conformément à l'estimation des domaines, le montant de cette parcelle s'élève à 23 000 € hors frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir informer les acheteurs et ayant obtenu leur accord quant au prix de vente, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de vendre la parcelle cadastrée AL 172, sis rue du 08 mai 1945 pour un montant de 23 000 €, hors frais de notaire.



- <u>Monsieur Le Maire</u>: là, c'est pareil, c'est une petite parcelle d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> qui se situe juste au bout de la rue du 08 mai 1945, juste après la dernière maison et juste avant le terrain où nous allons faire l'écoquartier.

La personne est intéressée pour l'acheter pour pouvoir faire une entrée de garage pour pouvoir se stationner.

L'estimation des domaines est de 23 000  $\epsilon$ , je vous demande l'autorisation de céder cette parcelle à ces personnes pour ce montant.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: pour quoi faire?
- Monsieur Le Maire : c'est une petite parcelle pour lui permettre de passer son véhicule.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: pour faire un passage?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, parce que sinon il ne peut pas. Il n'a pas la possibilité de garer son véhicule et nous, ça ne va pas nous gêner pour l'écoquartier.

#### Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

## 10) RENOUVELLEMENT CAF DE L'AGRÉMENT RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014, il y a lieu de signer une convention de renouvellement pour une période contractuelle sollicitée du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il rappelle à l'assemblée les missions du relais :

- informer parents et professionnels,
- offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Les actions mises en place en 2014 étaient :

- les ateliers d'éveils,
- partenariat avec la médiathèque et le centre social,
- randonnées-poussettes,
- spectacles et fêtes annuelles,
- journée nationale des assistantes maternelles,
- trois formations ont été proposées : alimentation du jeune enfant / gestion du stress et relaxation / secourisme.

Les nouveautés pour l'année 2015 sont :

- thème annuel « les petits et les activités pédagogiques »,
- création d'un système de petites annonces par mails et textos,
- création d'un document « dispo »qui permet aux assistantes maternelles de mettre à jour en temps réel leurs disponibilités,
- mise en place du journal du RAM.

Monsieur Le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation de signer une convention de renouvellement avec la CAF jusqu'en 2017.

Cet agrément permettra à la commune de percevoir les prestations de service RAM qui s'élève a environ 30 % du Budget de fonctionnement du RAM.

- Monsieur Le Maire : c'était un agrément que nous avions pour une année.

Je vous demande de le renouveler pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2017, pour le caler au contrat que nous avons actuellement Enfants jeunesse.

Le budget de fonctionnement il est de 18 000  $\epsilon$  et la subvention que l'on peut percevoir au titre de la prestation est de 6 000  $\epsilon$ , 30 % de nos dépenses de fonctionnement.

Derrière, vous avez toutes les actions qui ont été mises en place en 2014 et les nouveautés pour l'année 2015.

- <u>Madame Sandra BLANCHARD</u>: et ce sera à l'ordre du jour de la prochaine commission, l'explication du contrat.

#### Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

## 11) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR L'ACTION « CUISINE DES SENIORS » :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'action « cuisine des seniors » est inscrite dans le contrat local de santé (CLS), action qui est assurée d'un financement pluriannuel jusqu'en 2016.

Cette action a pour objectifs:

- Améliorer la qualité de vie d'au moins 50% des participants par l'adoption de bonnes pratiques physiques et alimentaires.
- Préserver le maintien de l'autonomie de 65% des seniors en limitant leur sédentarité.
- Renforcer le lien social par l'organisation de rencontres conviviales basées sur le bien-être, l'alimentation et l'activité physique adaptée.
- Faire le lien entre le mode de vie et l'état de santé des personnes.

Le public ciblé est les personnes fragilisées en situation de précarité, préretraitées, âgées en rupture de lien social, en perte d'autonomie, malade et / ou en surpoids.

Le projet s'articule autour de :

<u>L'atelier cuisine des seniors</u>: basé sur l'équilibre alimentaire et les apports nutritionnels nécessaires aux seniors en insistant sur la notion de plaisir, de partage et de bien-être.

<u>L'Atelier Mémogym</u>, basé sur la reprise d'activité en douceur (gainage, renforcement musculaire, entraînement cardio). Chaque atelier sera encadré par un éducateur sportif formé

à l'encadrement des seniors et pouvant prendre en compte les pathologies de chacun (Lombalgie, cardiopathie...).

Le projet est appelé à évoluer de façon transversale, car il concerne tous les publics du centre social quelque soit leurs âges, leurs origines sociales et culturelles, et ce afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Agence Régionale de Santé un dossier de demande de subvention à hauteur maximale de 3 700 € pour un coût total maximum de l'action de 13 544 €.

#### - Monsieur Le Maire : c'est pour le centre social.

C'est une demande de subvention pour un montant de 3 700 € pour un coût maximal de l'action de 13 544 €.

Le projet s'articule autour de l'atelier cuisine des seniors et l'atelier mémo-gym.

Ce sont des actions qui existent déjà au niveau du centre social, mais c'est une reconduction de ces actions.

#### Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

# 12) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR L'ACTION « ESTIME DE SOI » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'action « estime de soi » est inscrite dans le contrat local de santé (CLS), action qui est assurée d'un financement pluriannuel jusqu'en 2016.

Dans le cadre de ce projet, le centre propose des séances de socio-esthétique afin de travailler l'hygiène, les représentations et la connaissance de soi.

Des séances de sophrologie sont également proposées afin de dynamiser de façon positive les qualités et les ressources dont les personnes disposent.

De l'activité physique sera également au programme avec l'aide d'un éducateur sportif pour les personnes qui le souhaitent afin de favoriser leur mieux-être.

Un atelier santé et des actions de prévention de santé seront également proposés dans le but d'aborder les thématiques santé en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, mais également des bilans de santé

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Agence Régionale de Santé une subvention à hauteur maximale de 3 900€ pour un coût total maximum de l'action de 10 335€.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : le montant de la subvention demandée s'élève à 3 900 € pour un coût total de l'action de 10 335 €.

Ce sont des séances socio-esthétiques afin de travailler l'hygiène, les représentations et la connaissance de soi.

Là également, ce sont des actions qui existent déjà et c'est pour un renouvellement de ces actions.

#### Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

# 13) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE DU PAS-DE-CALAIS SUR LE DISPOSITIF REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer auprès du dispositif REAAP, 4 dossiers de demande de subvention ayant pour thématique : « la parentalité ».

#### \* Action « cuisine en famille, cuisine des bébés » :

L'atelier « cuisine en famille » se déroule au sein du centre social municipal.

Cet atelier consiste à proposer aux parents et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité autour d'une activité support : la cuisine.

Les recettes sont choisies par les familles : elles sont simples, équilibrées et peu onéreuses.

L'atelier « cuisine des bébés » est un atelier parents/bébés qui a pour vocation de rassurer et d'orienter les parents sur les différents menus à composer pour leurs bébés : préparer des recettes simples, faire découvrir aux enfants des aliments nutritifs et nouveaux et sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire le tout dans une ambiance conviviale.

Une diététicienne interviendra durant quelques séances afin de sensibiliser au mieux les familles.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « cuisine en famille, cuisine des bébés » pour un coût total maximum de 9 473,20€, et demander une subvention à hauteur maximale de 2 500€.

#### \* Action « Mes petits doigts »:

L'atelier « Mes petits doigts » est un atelier qui permet de se retrouver et partager un temps de loisirs, de détente autour d'activités créatives. Il réunit un ou des parents avec leurs enfants de moins de 4 ans en quinzaine et pour tous les âges deux fois pendant les vacances scolaires.

Elles sont réalisées essentiellement avec du matériel adapté à la tranche d'âge et et abordable par les familles, ce qui permet de réaliser les activités à la maison avec les enfants et favorise ainsi les liens parents/enfants.

L'atelier est un support pour créer des liens et rompre l'isolement de certains, d'échanger et de partager autour des problématiques de la parentalité. Les parents se sentent ainsi reconnus et soutenus dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « Mes petits doigts » pour un coût total maximum de 1 500 €, et demander une subvention à hauteur maximale de  $1500 \, €$ .

#### \* Action « Papa, on fait quoi? »:

L'atelier « papa et enfants en action » se déroule au sein du centre social municipal.

Cet atelier consiste à proposer aux papas et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité, valoriser la relation papas / enfants par le biais d'activités manuelles, de bricolages, de jardinages, de rencontres sportives...

Ce sera l'occasion aussi au papa de se retrouver avec leurs enfants au centre social (hors du cadre familial) et ainsi peut-être découvrir les activités. Peu de papas sont dans nos ateliers.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « Papa et enfants en action » pour un coût total maximum de 5 886,09€, et demander une subvention à hauteur maximale de 2 100€.

#### \* Action « En famille, on bouge »:

Émanant d'une demande des habitants, cette action est basée sur des animations familles autour de l'environnement et des activités physiques en famille.

Ce projet s'articulera en deux temps :

- des actions de sensibilisation à l'environnement, de découverte de la nature, le développement d'actions d'embellissement du cadre de vie destinée aux familles.
- des activités physiques en famille.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « En famille, on bouge » pour un coût total maximum de 5 772,51€, et demander une subvention à hauteur maximale de 3 240€.

- Monsieur Le Maire : ce point concerne 4 actions.

Les actions « cuisine en famille, cuisine des bébés », le montant de l'action 9 473,20 € pour une demande de subvention de 2 500 €.

Action « Mes petits doigts » pour un montant total de 4 049,20 € et non 1 500 € comme indiqué, avec une demande de subvention de 1 500 €.

L'action « Papa, on fait quoi ? » pour un montant total de 5 886,09 € et une subvention de 2 100,00 €.

Et pour terminer l'action « en famille, on bouge » pour un montant total de 5 772,51 € pour une subvention d'un montant de 3 240 €.

Ca par contre, ce sont des nouvelles actions.

- <u>Madame Valérie DELVALLEZ</u>: alors en fait, ce sont des actions qui existent déjà et qui tournent essentiellement autour de la parentalité, du lien parents-enfants et avec l'implication des papas puisqu'au centre social c'est essentiellement des mamans et là, nous avons aussi l'implication paternelle.

Concernant ces actions,

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

## 14) LABELLISATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DE RENCONTRES ENFANTS PARENTALITÉ POUR L'ANNÉE 2015 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est un lieu d'accueil et de rencontres ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte responsable (parents, grands-parents...) ou aux futurs parents, totalement gratuit et anonyme.

C'est un lieu de parole, de détente où les familles et les enfants y trouvent, dans un espace chaleureux et convivial, des moments agréables, des jeux, des conseils et informations... Le CALIDOU est ouvert tous les vendredis de 8h45 à 11h45 (sauf pendant les vacances d'été et de noël).

Pour le fonctionnement du LAEP, le centre social a fait une demande de labellisation afin d'obtenir une prestation de service spécifique au LAEP, équivalente à environ 30 % du budget de fonctionnement.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer cette demande de labellisation.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : nous avons fait une demande de labellisation afin d'obtenir une subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales.

Le budget pour ce LAEP est de 3 900  $\epsilon$ , il n'est donc pas élevé et le montant de la subvention est de 1 200  $\epsilon$ .

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

## 15) DEMANDE D'AIDE À L'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LA MÉDIATHÈQUE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir de nouveau documents pour la médiathèque.

Il propose à l'assemblée de déposer auprès du Conseil Général une demande d'aide annuelle.

Cette aide est plafonnée à hauteur de 50 % du coût des documents avec un plafond de dépenses de 10 000 € TTC soit une subvention de 5 000 € qui pourrait être attribuée à la commune.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer le dossier.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération habituelle également.

C'est de vous demander l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour faire l'acquisition de livres pour le centre évasion.

Le montant de la subvention est de 5 000 € pour un plafond de dépenses de 10 000 €.

C'est une subvention que l'on demande chaque année.

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

#### 16) APPELS D'OFFRES: ENTRETIEN DES ESPACES VERTS:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offres ouvert a été lancé pour les travaux d'entretien d'espaces verts. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 21 janvier 2015 a procédé à l'ouverture des offres et a demandé leurs analyses.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de la seconde réunion du mardi 3 mars 2015, a attribuer le marché comme suit :

Pour le lot n°1 : l'entreprise PINSON pour un montant de :

minimum : 35 105,42 € maximum : 105 316,27 €

Pour le lot n°2 : l'entreprise BONNET pour un montant de :

minimum : 12 422,40 € maximum : 37 267,20 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de :

- signer le marché avec :

Pour le lot 1 : l'entreprise PINSON. Pour le lot 2 : l'entreprise BONNET.

- signer les décisions spécifiquement dévolues par le C. C. A. G. travaux à la personne responsable des marchés (poursuite des travaux, prolongation de délai, bordereau des prix complémentaires, cautionnement, acte spécial).
- Monsieur Le Maire: C'est pour signer l'appel d'offres pour les espaces verts.

Pour le lot n°1, c'est l'entreprise PINSON qui est retenue avec un minimum de  $35\ 105,42\ \epsilon$  et un maximum de  $105\ 316,27\ \epsilon$ .

Pour le lot n°2, c'est l'entreprise BONNET qui est retenue pour un minimum de 12 422,40 € et un maximum de 37 267,20 €.

Ce sont les mêmes entreprises que l'année précédente.

Par contre, nous avons pu constater qu'il y avait des différences énormes entre les différentes entreprises, c'est affolant.

- Madame Maryvonne POULAIN: mais c'est fait exprès? C'est pour s'amuser?
- Monsieur Le Maire : je n'en sais rien.

Mais là, franchement, nous avons eu des entreprises qui ont répondu à 500 000,00 €.

Si nous ne connaissions pas les entreprises BONNET et PINSON, nous aurions pu nous poser des questions, mais bon.

Pour l'entreprise BONNET, on sait qu'au niveau de la prestation, le travail est bien fait sur la commune.

L'entreprise PINSON, c'est un peu long à les avoir par moment, mais quand ils viennent, ils le font bien.

Et en plus, ils ont le matériel adapté.

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

17) PRIME AU PERSONNEL COMMUNAL – IFCE (INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'I.F.T.S., ainsi que l'arrêté du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Il informe l'assemblée que l'indemnité forfaitaire complémentaire peut être attribuée aux personnels non éligibles aux I.H.T.S. en rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des élections.

Au regard des élections qui se profilent, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'attribuer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents qui peuvent légalement y prétendre, soit :

- ÉLECTIONS POLITIQUES: Le crédit global est obtenu en multipliant la valeur de l'I..F.T.S. des attachés territoriaux dans la collectivité par le nombre de bénéficiaires. Le montant maximum individuel ne peut excéder le 1/4 de l'I.F.T.S. annuelle retenue dans la collectivité
- É<u>LECTIONS PROFESSIONNELLES</u>: le crédit global est obtenu en multipliant la valeur de l'I.F.T.S. des attachés territoriaux dans la collectivité par le nombre de bénéficiaires.

La somme individuelle ne peut dépasser 1/12 de l'I.F.T.S. annuelle retenue dans la collectivité.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : je suis en train de me demander si nous ne l'avions pas déjà passé l'année dernière.

C'est la prime aux personnels communaux pour les élections politiques et les élections professionnelles.

Ce sera valable pour toute la durée du mandat.

Et on risque d'avoir quelques élections en plus durant le mandat.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

18) GARANTIE D'EMPRUNTS – MAISONS ET CITES – AMÉLIORATION DE 31 LOGEMENTS PLUS ET 14 PLAI CITE DEBLOCK :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration des 31 logements PLUS et 14 PLAI Cité Deblock, Maisons et Cités a besoin de contracter une garantie d'emprunt pour un prêt PLUS-PLAI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 233 872** euros souscrit par Maisons et Cités auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition – amélioration de 31 logements PLUS et 14 PLAI situé Cité Deblock à Noyelles Sous Lens.

## 19) GARANTIE D'EMPRUNT – MAISONS ET CITES – CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLUS ET 4 PLAI RUE SAINT RAPHAEL – CITE DEBLOCK :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 13 logements PLUS et 4 PLAI rue Saint-Raphaël – Cité Deblock, Maisons et Cités a besoin de contracter une garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 705 339 euros souscrit par Maisons et Cités auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 13 logements PLUS et 4 PLAI située Rue Saint-Raphaël Cité Deblock à Noyelles Sous Lens.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : les deux derniers points concernent les garanties d'emprunts pour Maisons et Cités, pour les logements de la Cité Deblock.

Pour l'amélioration des 31 logements PLUS et des 14 PLAI pour un montant de 4 233 872,00 € et la construction des 13 logements PLUS et des 4 PLAI rue Saint- Raphaël pour un montant de 1 705 339,00 €.

Ce sont les garanties d'emprunts que nous prenons habituellement avec tous les bailleurs sociaux.

De toute façon, nous n'avons pas le choix. Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

Adopté à l'unanimité.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: nous avons voté les deux délibérations en même temps?
- Monsieur Le Maire: oui. La 18 et la 19.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: Nous sommes contre la 19.
- Monsieur Le Maire: d'accord, vous êtes « pour » la 18 et « contre » la 19.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK: voilà.
- Monsieur Le Maire: Ok, donc pour le point 18, quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	3	0	0
TOTAL	29	0	0

#### Adopté à l'unanimité.

Pour le point n°19, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent?

Quels sont ceux qui sont contre?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22	0	0
Agir, ensemble	4	0	0
Avenir et progrès	0	3	0
TOTAL	26	3	0

#### Adopté à la majorité.

- Madame Maryvonne POULAIN: juste une petite question que notre groupe se pose.

Vous me répondez si vous le voulez, si vous ne voulez pas, je l'enverrai par écrit.

Mais c'est juste une petite question anodine.

Concernant les parcelles vendues de l'ermitage.

Quand on va sur le bon coin, il y a deux parcelles de vendues?

- Monsieur Le Maire: pour le moment il n'y en a que deux.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK: trois.
- Monsieur Le Maire: trois maintenant.
- Madame Maryvonne POULAIN: il suffit d'aller sur le bon coin.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: ils ont eu des accords de principe pour d'autres parcelles, mais pour le moment il n'y en a que trois qui sont signées.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: vous aviez dit le 21 mai 2014 que vous alliez programmer une réunion pour l'écomusée, pas un conseil municipal exceptionnel?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: nous, on se voit en Bureau Municipal le 1<sup>er</sup> avril 2015 et nous faisons une réunion après avec les membres de la commission travaux et de la commission associations pour discuter de l'écomusée.

Et après, nous en rediscuterons en Conseil Municipal.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: oui, LAFLUTTE, la balayeuse, pas la flûte de champagne, mais est-ce qu'elle passe dans tout Noyelles à chaque fois, parce que c'est bizarre des habitants disent moi elle est passée et d'autres non.

Je me dis que c'est bizarre, car dans certaines rues, telle que l'Impasse Fleeming, ils ont du mal à la voir.

Mais par contre elle est passée là, bien sûr, mais à 5h45, comme ça fait un peu de bruit.

Mais cela vous me l'aviez déjà expliqué, mais ils ne passent pas dans tout Noyelles.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : normalement, quand ils passent, ils passent dans tout Noyelles en même temps.
- Madame Maryvonne POULAIN: on a un contrat avec eux?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: oui, nous avons un contrat avec eux et quand ils passent, ils doivent faire tout Noyelles.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: et quelle preuve vous pouvez avoir? Les remontées des habitants?
- Monsieur Le Maire : oui, les remontées des habitants.

Et nous allons essayer de voir si on peut mettre un personnel des services techniques avec eux pour faire la tournée pour voir réellement s'ils passent partout.

- Madame Maryvonne POULAIN: il ne faudrait pas autant d'écarts.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : il y a toujours des endroits où l'on me dit « Là, ils sont passés et là, non. »

Après, est-ce que c'est une méconnaissance de la commune parce que je veux bien, mais ça fait quand même plus de deux ans qu'ils ont un contrat avec nous.

Ça commence à bien faire quand même.

Nous allons peut-être passer une nouvelle consultation.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: parce que si vous leur avait demandé de passer dans tout Noyelles, ils doivent respecter le passage.

S'il y a une voiture devant et qu'ils ne peuvent pas nettoyer, je veux bien, mais au moins on les entend passer, mais quand on ne les entend pas passer.

C'est qu'il y a un souci à un moment donné.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: je vais essayer de voir pour mettre un personnel avec eux et dans les rues où nous ne pourrons pas passer pour X raisons, nous ferons un petit mot aux riverains en disant « nous n'avons pas pu passer devant votre maison, pour telle raison » mais qu'il y a un suivi derrière qui soit fait.

Je suis incapable de donner des réponses parce que comme je ne suis pas la balayeuse.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u> : l'installation des gens du voyage sur le parking de la Peupleraie ?
- <u>Monsieur Le Maire</u>: c'est en cours, nous avons eu l'avis d'expulsion en début de semaine.

Normalement, si tout va bien pour la fin de la semaine, ils seront partis.

- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: la maison qui tombe en ruine à côté de chez CULLIEZ?

Hier on regardait et on voit bien que les murs sont fissurés.

Une décision va-t-elle être prise ou pas ?

- Monsieur Le Maire : rue de la République.
- Monsieur Bernard FINEZ: elle est déjà sécurisée avec des bastaings.
- Madame Maryvonne POULAIN: oui on a vu, mais là, vous avez vu encore les fissures?
- <u>Monsieur Le Maire</u> : je ne sais pas si au niveau d'une mise en péril, il y a quelque chose.
- Monsieur Daniel CAPILLON: ce doit être le n°73.
- Monsieur Philippe CERF: il y a des héritiers dans la Somme.
- Madame Maryvonne POULAIN: parce que c'est moche en plus dans la rue.
- Monsieur Le Maire: mais je ne sais pas s'il y a de la dangerosité ou pas.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: on voit quand même qu'il y a une fissure en devanture.

- <u>Monsieur Le Maire</u>: on va regarder parce que c'est vrai que là, c'est de ma responsabilité, si ça tombe.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: eh bien oui parce qu'hier en passant devant on a l'impression que le mur est de plus en plus.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: héritiers ou pas héritiers, de toute façon connu ou pas connu, s'il y a réellement un danger.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: parce qu'il y a la sortie des écoles, les gens qui passent sur le trottoir.
- Monsieur Le Maire: il ne faut pas rigoler avec cela.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: non. Et est-ce que nous avons vendu notre licence IV, que nous avions acheté?
- Monsieur Le Maire : pardon ?
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: il y a des bruits qui courent en disant qu'il y a une licence IV qui se baladait, donc, je voulais savoir si elle avait été vendue.
- Monsieur Le Maire: nous avons une licence IV.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: nous l'avons, mais nous ne l'avons pas encore vendue?
- Monsieur Le Maire: non.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: non, parce que vous savez les bruits il faut toujours en prendre 5 % de 100.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: non, la licence IV, on l'a achetée au cas où on pourrait rendre service pour l'ouverture d'un commerce, pour ne pas qu'elle soit perdue, mais pour le moment, il n'y a pas de commerce en vue donc, rien n'est fait.
- Madame Maryvonne POULAIN: nous n'en avions qu'une?
- Monsieur Le Maire: oui, nous n'en avons qu'une.
- Madame Maryvonne POULAIN: je voulais savoir si elle avait été vendue ou pas.
- Monsieur Le Maire: non, nous l'avons toujours.
- <u>Monsieur Patrick BOULOGNE</u>: Monsieur Le Maire, simplement pour mon information, lors du Conseil Municipal du 21 mai 2014, vous nous avez annoncé 32 noms pour être membre de la commission communale des impôts directs, je voulais savoir si les 16 noms étaient reçus.
- Monsieur Le Maire : pour la CCID ?
- Madame Maryvonne POULAIN: oui.

- Monsieur Le Maire: nous n'avons pas eu de retour!
- Madame Sabine BANACH: non.
- Monsieur Le Maire : c'est vrai que nous n'avons pas eu le retour.
- <u>Madame Maryvonne POULAIN</u>: oui parce que parmi les 32, nous devions avoir une liste.
- Monsieur Le Maire : elle ne sait même pas encore réunie depuis ce temps-là.

Elle doit se tenir en avril?

Nous allons demander confirmation et nous vous tiendrons au courant.

- <u>Monsieur Patrick BOULOGNE</u>: parce que nous devions avoir les 16 noms premièrement et savoir s'il y avait une formation de prévue.
- <u>Monsieur Le Maire</u>: tu as raison, nous allons nous renseigner et nous allons demander les noms et nous allons vous les envoyer.

Normalement, d'après Stéphane, elle devrait se réunir en avril.

Vous avez des documents sur table.

C'est ce que je vous avais dit, c'est l'implantation de la vidéoprotection au complexe sportif.

Vous avez l'implantation des 10 caméras et puis leur rayonnement ainsi que le bilan du FPH.

Tous les dossiers qui ont été traités en 2013 et 2014.

- <u>Monsieur Philippe CERF</u>: et là pour le FPH 2014-2015 se terminant fin avril, nous sortirons un bilan début mai.
- <u>Monsieur Le Maire</u> : oui, concernant l'implantation de la vidéoprotection, nous avons eu l'agrément.

C'était la première étape, avoir l'agrément et ensuite pour pouvoir demander la subvention.

Quand nous aurons la notification de subvention, à partir de ce moment-là, nous pourrons les installer.

Pas d'autres questions diverses ?

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

- <u>Monsieur Daniel WAWRZYNIAK</u>: pour les élections de dimanche, nous avons du fournir une liste de volontaire.

- <u>Monsieur Le Maire</u> : oui, nous sommes obligés d'attendre demain avant d'envoyer les tableaux parce que les différents partis peuvent mettre des assesseurs.

Je pense que vous allez l'avoir demain soir où vendredi matin au plus tard.